

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DAC 684 - DGRI** Subvention (5.000 euros) à l'association Kolnoah.

**MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Kolnoah ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros, dont 3.000 euros au titre du cinéma et 2.000 euros au titre des relations internationales, est attribuée à l'association Kolnoah 259, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, pour la 17e édition du festival du cinéma israélien organisé au Majestic Passy du 21 au 28 mars 2017. 183601-2017-03721, 2017-03722.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, comme suit :

- 3.000 euros rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma ;
- 2.000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**